



BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le 9 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Salle du Conseil Municipal sous la présidence de David
GUILLOUX, suivant convocation transmise le vendredi
2 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : LE DORTZ Pascal, ZANOTELLI Christian, DUCLOS Nathalie, LE
PARC Isabelle, LUCAS Nicole, GRAGNIC Luigi, GUILLOIS Guillaume, LEVENARD
Sarah, COURTEAUD Patrice, FLEGEAU Andrée, GUILLOUX David, JEGOUZO
Anne, LARGEAU Cathy, LE DAIN Josiane, PAUILLAC Dominique, SIMON Bartek

Excusé ayant donné procuration : JACQUES Laurent à DUCLOS Nathalie,
FLEGEO-BRACHET Maryse à GUILLOUX David, JULIEN François à LUCAS Nicole

Secrétaire de séance : SIMON Bartek

2026-057 - RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en
complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale
d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en oeuvre des
différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs
propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés
chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG56.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention-cadre proposée par le
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L452-30 et L452-40 et suivants,
- D'autoriser le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (conventions complémentaires, propositions d'interventions, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2027.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 octobre 2026

La présidence de séance,
David GUILLOUX

